

## REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

### Point n° 48 : **Soutien au remplacement de la statue ' La Lorraine qui pleure ' à Noisseville.**

Le Monument aux morts de Noisseville et sa « Lorraine qui pleure » est sans aucun doute l'un des monuments les plus emblématiques du territoire métropolitain, notamment parce qu'il commémore l'une des batailles les plus sanglantes de la guerre franco-prussienne de 1870.

« La Lorraine qui pleure » a été dérobée de nuit en août 2021. La statue de bronze, signée Emmanuel Hannaux, était située à plus d'1,80 m du sol. Haute d'1,50 m, large d'1,20 m, elle pèse plus de 500 kg. Il a donc fallu un camion et un treuil pour la déboulonner. Elle n'a jamais été retrouvée depuis.

Ce monument est le seul érigé par le Souvenir Français lors de la première Annexion, en souvenir de la seule victoire française.

Son remplacement est estimé à environ 100 000 €, comprenant la réalisation de nouveaux moules (les originaux ont disparu) sur la base de la création par un artiste d'une nouvelle « Lorraine », ainsi que la fonte de la statue.

Le Souvenir Français, propriétaire du monument, s'est mobilisé pour trouver des financements. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) devrait soutenir le projet à hauteur de 40 %. Le Département de la Moselle et la Région Grand Est ont donné un accord de principe pour participer au financement. La Fondation du Patrimoine devrait, de son côté, lancer une souscription.

L'Eurométropole de Metz est également sollicitée pour participer au tour de table à hauteur de 10 000 € (soit 10% du montant du remplacement de la statue) au titre de sa compétence « Promotion du tourisme » notamment en référence au soutien au tourisme de mémoire. La réalisation de l'œuvre aura lieu durant l'été pour une installation et une inauguration prévue en octobre 2022.

Il est proposé d'allouer une subvention d'équipement de 10 000 € au titre de la promotion du tourisme pour le remplacement de la statue « La Lorraine qui pleure » à Noisseville.

*Commission consultée : Commission Relations internationales et transfrontalières, tourisme et promotion.*

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

### **MOTION**

—

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
Vu le budget Primitif 2022,  
VU la demande de subvention du Souvenir Français,  
CONSIDERANT le caractère singulier et emblématique du Monument aux morts de Noisseville et de sa « Lorraine qui pleure »,  
CONSIDERANT le rôle de la “Lorraine qui pleure” dans le tourisme de mémoire sur le territoire métropolitain,

DECIDE d'allouer 10 000 € de subvention au Souvenir Français au titre de la promotion du tourisme pour le remplacement de la statue « La Lorraine qui pleure » sur le Monument aux morts de Noisseville.